

Application de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées : quels concepts et indicateurs pour une politique inclusive ?

*Implementation of the United Nations Convention
on the Rights of Persons with Disabilities:
Concepts and Indicators for Inclusive Policies*

Paris, 6 et 7 décembre 2012

PROGRAMME ET INFOS PRATIQUES



Avec le soutien de la



Centre collaborateur OMS
Inserm-EHESP pour la
Classification internationale
du fonctionnement,
du handicap et de la santé



Ce colloque bénéficie de l'aide de la Mission recherche de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (MiRe-DREES) dans le cadre du soutien financier de l'IRESP dans le domaine du handicap et de la perte d'autonomie.

Inscription gratuite mais obligatoire avant le 22 novembre 2012 sur :

<http://www.ehesp.fr/inscription-colloque-droits-personnes-handicapees-06122012/>

Accès au Colloque

Résidence Internationale de Paris - 44 Rue Louis Lumière - 75020 PARIS

Méto

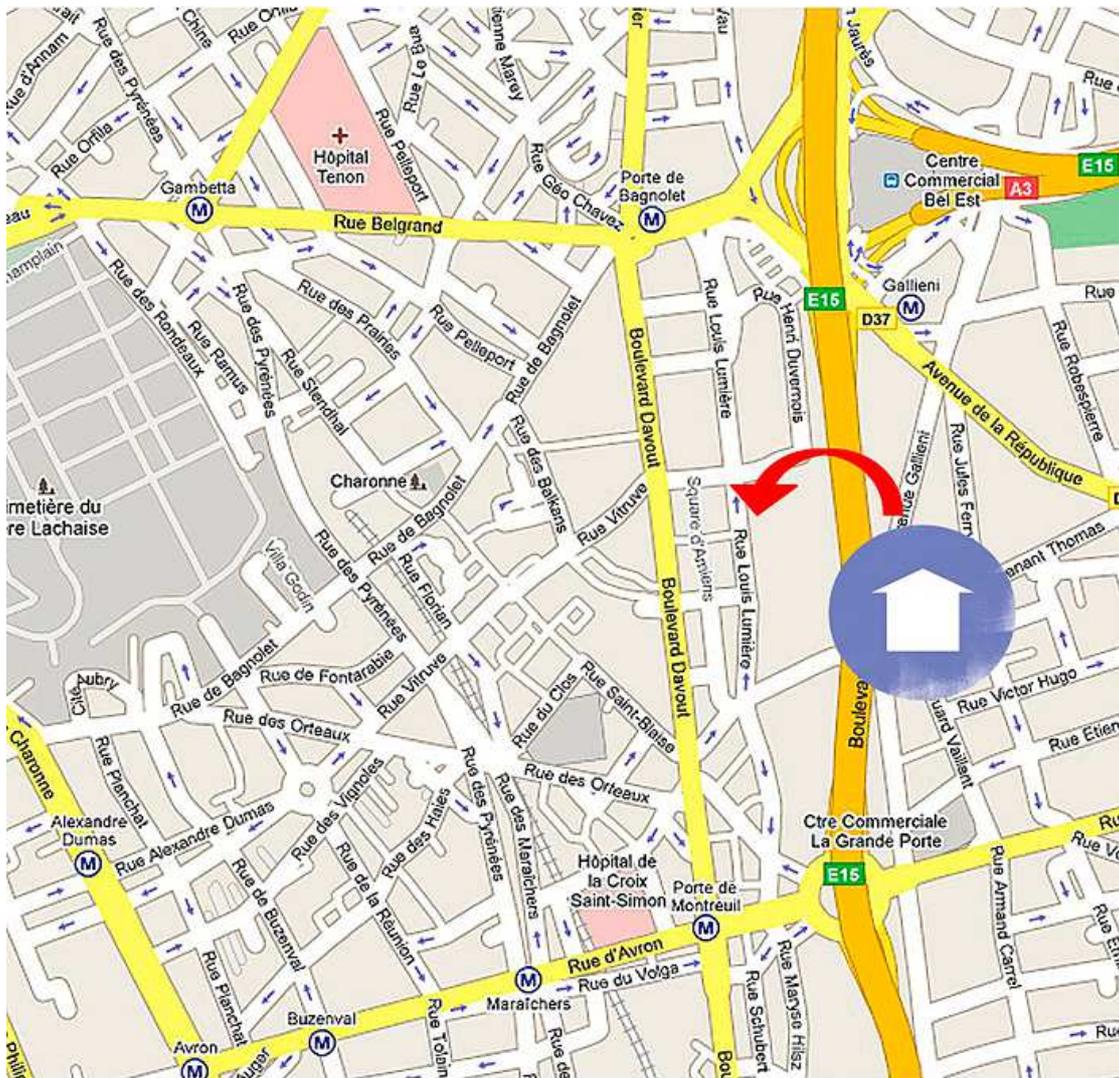
Porte de Bagnole (ligne 3) ou Porte de Montreuil (ligne 9).

Bus

Ligne 57 et PC 2 (arrêt Vitruve).

Vélib'

Rue Louis Lumière, Rue Louis Ganne



Inscription gratuite mais obligatoire avant le 22 novembre 2012 sur :

<http://www.ehesp.fr/inscription-colloque-droits-personnes-handicapees-06122012/>

Argumentaire

Depuis le milieu des années 1970, la notion de handicap et les politiques qui le concernent ont été profondément réagencées.

Un tournant conceptuel radical a été pris : le handicap initialement pensé dans une perspective d'action, voire d'aide sociales est devenu une question plus largement socio-politique et « écologique », engageant une reconfiguration de l'environnement dans son ensemble. Le champ d'action associé au handicap a explosé, débordant les cadres de l'action médico-sociale, interrogeant la capacité des sociétés à produire un « vivre ensemble ».

Par ailleurs, les grandes orientations sont de plus en plus souvent adoptées à l'échelle internationale et se déclinent en termes d'accessibilité et de droits des personnes alors que les politiques du handicap étaient essentiellement déterminées dans les années 1970 à l'échelle nationale, en se référant à la réadaptation et à la prévention.

Arène privilégiée d'expression des revendications des mouvements de personnes handicapées, les organisations internationales ont été depuis quarante ans, le lieu de débats institutionnels très vifs portant au premier rang les questions de droits, de non-discrimination, de conception universelle (*universal design*) et de participation des usagers¹. Sous l'impulsion de l'ONU, l'ensemble des dispositifs nationaux et internationaux dédiés au handicap ont été soumis au débat et les états membres ont été incités à revoir leurs orientations politiques. Le 13 décembre 2006, l'Assemblée générale des Nations Unies adoptait le premier grand traité du XXI^e siècle en matière de droits de l'homme : la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) :

Cette « Convention a pour objet de promouvoir, protéger et assurer la pleine et égale jouissance de tous les droits de l'homme et libertés fondamentales par les personnes handicapées et de garantir le respect de leur dignité intrinsèque » (article premier).

Elle repose sur une conception inclusive de la société, où tout le monde aurait les mêmes droits et les mêmes opportunités. En avril 2012, 153 pays étaient signataires de la Convention. Le Portugal et la Belgique l'ont ratifiée en 2009, l'Union européenne, la France et le Canada en 2010. Ce faisant, les signataires s'engagent à prendre en compte la protection et la promotion des droits des personnes handicapées dans *toutes* leurs politiques, et pas seulement dans le cadre de l'action sociale et médico-sociale.

En 2012, nombre d'acteurs du champ du handicap – chercheurs, militants, professionnels...- sont engagés dans la mise en acte de ces bouleversements politiques et conceptuels afin que la citoyenneté des personnes handicapées ne se limite pas à un droit théorique, mais trouve ses déclinaisons concrètes, dans tous les aspects de la vie des personnes et dans l'ensemble des champs sociaux. Cependant, les cadres théoriques et législatifs sont récents, les moyens rarement suffisants et la société peine parfois à trouver les formes de réalisation de la citoyenneté adaptées à l'ensemble des situations de handicap.

¹ Avant l'adoption de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, la question des droits des personnes a gagné une visibilité importante en 1975 avec la « Déclaration des droits des personnes handicapées ». 1981 a été l'« Année internationale des personnes handicapées ». L'année suivante, l'Assemblée générale de l'ONU adoptait le « Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées », en y incluant un pôle d'égalisation des chances. L'Organisation des Nations unies proclamait 1983-1992 « Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées » et elle adoptait en 1993 les « Règles pour l'égalisation des chances des handicapés ».

Inscription gratuite mais obligatoire avant le 22 novembre 2012 sur :

<http://www.ehesp.fr/inscription-colloque-droits-personnes-handicapees-06122012/>

L'importance de ces questions a conduit la MSSH, l'IFRH et le GIFFOCH à organiser en cette fin d'année 2012 un colloque destiné à étudier les liens entre l'évolution du concept de handicap et cette Convention. En effet, le grand tournant conceptuel a précédé l'adoption de la Convention, mais cette évolution se poursuit, agissant en boucle sur sa mise en œuvre.

Trois axes structureront les échanges et le colloque : 1. Où en est-on de l'évolution des classifications du handicap (CIF, PPH) ? 2. En quoi ces classifications permettent-elles de saisir les avancées de la CDPH et de mesurer son application ? 3. Comment les acteurs composent-ils des indicateurs et outils de suivi de la Convention et en quoi les classifications peuvent-elles les y aider ?

1. Où en est-on de l'évolution des classifications du handicap (CIF, PPH) ?

Dès 1989, le Comité québécois sur la CIDIH s'est investi dans le travail de révision de la première classification internationale sur le handicap adoptée par l'OMS en 1980. Il a ainsi défini les concepts d'« habitudes de vie », de « facteurs environnementaux », de « situations de handicap »... et il a proposé un modèle interactif : le Processus de production du handicap (PPH). Parallèlement, l'adoption par l'OMS de la Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé (CIF), en 2001 a marqué le passage d'un modèle de référence du handicap de type individuel à un modèle « bio-psycho-social », via notamment le concept de « facteurs contextuels ». Les deux classifications sont actuellement engagées dans un processus plus ou moins avancé de révision. Faire le point sur ce travail en cours est un préalable nécessaire à l'étude des moyens et méthodes de suivi de la Convention. Les compétences du GIFFOCH, du Réseau International pour le PPH (RIPPH), du Washington Group et du Centre collaborateur de l'OMS pour la CIF en langue française (CCOMS) seront mobilisées pour cette première demi-journée.

2. En quoi les classifications permettent-elles de saisir les avancées de la CDPH et de mesurer son application ?

La mise en application de la CDPH est à l'œuvre et son ambition est immense. En effet, la Convention entend abolir toute « *discrimination fondée sur le handicap* », à savoir, toute distinction, exclusion ou restriction qui a pour objet ou pour effet de compromettre la reconnaissance et la jouissance des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans les domaines politique, économique, social, culturel, civil ou autres. La Convention engage donc les différents pays signataires à penser en amont leur environnement global en fonction d'une « *conception universelle* », de telle sorte que l'ensemble des produits, équipements, programmes et services puisse être utilisé par tous sans adaptation spéciale. Au-delà de l'espace physique, l'accessibilité exige ainsi l'abolition des barrières économiques, juridiques, cognitives et symboliques. Au regard des politiques qui ont prévalu au cours du XX^e siècle, le déplacement est considérable et nécessite une vigilance et un travail réflexif permanents.

Un des défis consiste à identifier les différents facteurs contribuant à la production de situations de handicap. Le but final étant de réduire, voire d'éliminer ces dernières, sans que l'individu soit étiqueté et catégorisé. Une question essentielle est de savoir si les pays signataires de la Convention et l'ONU disposent des modèles conceptuels permettant d'identifier les leviers d'action pour progresser dans l'application de la Convention d'une part, comment ils s'attellent à cette tâche et comment ils envisagent de mesurer les résultats de ces actions, d'autre part.

Pour éclairer ces questions, des exemples choisis dans différents pays de l'Union Européenne seront analysés.

Inscription gratuite mais obligatoire avant le 22 novembre 2012 sur :

<http://www.ehesp.fr/inscription-colloque-droits-personnes-handicapees-06122012/>

3. Comment les acteurs composent-ils des indicateurs et outils de suivi de la Convention et en quoi les classifications peuvent y aider ?

Le second jour sera consacré à la présentation de travaux empiriques, notamment la construction d'indicateurs, menés par les acteurs professionnels et les chercheurs pour évaluer la mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Des présentations d'actions spécifiquement inspirées des objectifs de la Convention compléteront cette partie et alimenteront la réflexion. Ces présentations soulèveront des questions telles que : comment « produire » concrètement les conditions de l'autodétermination ? Comment s'assurer que les personnes handicapées soient au centre des politiques du handicap lorsque ces dernières recouvrent tous les domaines de la vie sociale et pas seulement ceux habituellement considérés comme relevant du champ du handicap ? Qu'est-ce qu'une éducation inclusive et comment choisir les indicateurs destinés à s'assurer des progrès en la matière ? Comment produire des indicateurs pertinents pour évaluer la mise en œuvre de la CDPH dans toutes ses déclinaisons locales particulières ?... Autant d'interrogations que les différents acteurs et chercheurs sollicités par l'IFRH, le CCOMS et le GIFFOCH permettront d'explorer.

Enfin, l'importance de ces questions justifie que le colloque s'achève sur une table ronde à visée prospective. Celle-ci cherchera à identifier les thèmes essentiels et les méthodes d'analyse susceptibles de fédérer les équipes de recherche présentes ou représentées et des institutions entrepreneuriales de recherches. Cette table ronde constituera un prélude à des projets collaboratifs impliquant différentes équipes de l'IFRH ainsi que des équipes partenaires.

Comité d'organisation

Catherine Barral (CCOMS-CIF, France), Nicolas Biard (IFPEK, France), Pierre Castelein (CREA-HELB, Belgique), Marie Cuenot (CCOMS-CIF France), Serge Ebersold (INS-HEA, France), Emmanuelle Fillion (MSSH, Chaire Participation sociale et Situations de handicap), Patrick Fougeyrollas (RIPPH, Canada), Pierre Gallien (Handicap International, France), Viviane Guerdan (HEP Lausanne, Suisse), Jean-Louis Korpès (HEF-TS, Suisse), Bernard Lucas (EHESP, France), Anne Marcellini (SantESiH, France), Jean-François Ravaud (IFRH, France), Pascale Roussel (EHESP-MSSH, France), William Sherlaw (EHESP, France), Dominique Velche (EHESP-MSSH, France)

Inscription gratuite mais obligatoire avant le 22 novembre 2012 sur :

<http://www.ehesp.fr/inscription-colloque-droits-personnes-handicapees-06122012/>

Application de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées : quels concepts et indicateurs pour une politique inclusive ?

Programme : jeudi 6 décembre 2012

8h30 - 9h00 *Accueil*

9h00 – 9h30 **Introduction**
Pierre Castelein (Groupe International Francophone pour la Formation aux Classifications du Handicap) et
Jean-François Ravaud, (Institut Fédératif de Recherche sur le Handicap)

9h30 - 12h30 **SESSION 1 : Point sur l'évolution des classifications du handicap**
Modérateur : Jean-Louis Korpès, Professeur (Haute Ecole fribourgeoise de Travail social, Suisse)

9h30 – 10h00 **Actualité du processus de révision de la CIF**
Catherine Barral, Sociologue et **Marie Cuenot**, Ingénieure d'études (Centre collaborateur de l'Organisation mondiale de la santé, Inserm-EHESP, pour la Classification Internationale du Fonctionnement, du Handicap et de la Santé, France)

10h00 – 10h30 **Measuring Disability and Monitoring the UN Convention on the Rights of Persons with Disabilities: The work of the Washington Group on Disability Statistics**
Mitchell Loeb, Health Scientist (National Center for Health Statistics, USA)

10h30 – 10h45 *Pause*

10h45 – 12h30 **Évolution du MDH-PPH2 (Modèle du développement humain et Processus de Production du handicap 2) et de la Mhavie (Mesure des habitudes de vie)**
Patrick Fougeyrollas, Anthropologue et **Jean-Pierre Robin**, Formateur certifié (Réseau International pour le Processus de Production du Handicap, Canada)

12h30 – 14h00 *Pause déjeuner*

14h00 – 17h30 **SESSION 2 : La Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées et le suivi de son application**
Modérateur : Pierre Castelein, Directeur du Centre de Recherche et d'Études Appliquées (Haute Ecole Libre de Bruxelles, Belgique)

14h00 – 14h30 **La Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées : Processus, contenu et perspectives**
Philippe Chervin, Secrétaire Général (Fondation Internationale de la Recherche Appliquée sur le Handicap, France)

14h30 – 15h00 **Aller au bout du changement de paradigme : articles 12 et 19 de la Convention**
Alexandre Cote, Coordinateur du programme de renforcement de capacité (International Disability Alliance)

15h00 – 15h30 **ICF and the monitoring of the CRPD**
Jerome Bickenbach, Professor (Department of Health Sciences and Policy, University of Lucerne, Switzerland)

15h30 – 16h00 **PPH et suivi de la CDPH**
Patrick Fougeyrollas, Chercheur (Institut de réadaptation en déficience de Québec, CIRRI, Canada)

16h00- 16h30 *Pause*

16h30 – 17h00 **Suivi de la CDPH : l'exemple portugais**
Paula Campos Pinto, PhD (Institut Supérieur de sciences sociales et politiques, Université technique de Lisbonne, Portugal)

17h00 – 17h30 **Suivi de la CDPH : l'exemple français**
Philippe Miet, Délégué permanent (Conseil français des personnes handicapées pour les questions européennes, France)

Les supports des interventions seront déposés sur le site Internet du GIFFOCH www.giffoch.org et sur celui de la MSSH.

Inscription gratuite mais obligatoire avant le 22 novembre 2012 sur :

<http://www.ehesp.fr/inscription-colloque-droits-personnes-handicapees-06122012/>

Application de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées :
quels concepts et indicateurs pour une politique inclusive ?

Programme : vendredi 7 décembre 2012

9h00 – 12h00 **SESSION 3 : Mise en œuvre de la CDPH : méthodes et indicateurs**

Modérateur : Jean-Luc Blaise (GIFFOCH)

9h00 – 9h30 **Impact des politiques publiques sur l'inclusion sociale des personnes handicapées dans quatre régions européennes : poser les bases d'une recherche participative**

William Sherlaw, Enseignant-chercheur en anthropologie de la santé et du handicap (Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique, France)

9h30 – 10h00 **Participation des personnes en situation de handicap à la gouvernance locale : comment mesurer l'impact des stratégies de développement local inclusif ?**

Normand Boucher, Chercheur et Professeur (Centre interdisciplinaire de recherche en réadaptation et intégration sociale, Canada), **Pascale Vincent**, Chargée de recherche, de mission et de formation (Centre International d'Etudes pour le Développement Local), **Priscille Geiser**, Responsable Appui à la société civile (Handicap International, France)

10h00 – 10h30 **La contribution de la société civile francophone pour la signature, l'application et le suivi de la CDPH**
Mireille Tremblay, Présidente (Association Internationale de recherche scientifique en faveur des personnes handicapées mentales) et **Viviane Guerdan**, Professeure-Formatrice (Haute école pédagogique du canton de Vaud, Suisse)

10h30 – 10h45 **Pause**

10h45 - 11h30 **Les mécanismes d'évaluation du handicap "Gate keeping" (recherche soutenue par la FIRAH)**

Diana Chiriacescu, Consultante (SSEO Technical Assistance, Roumanie)

11h30 - 12h00 **CRPD monitoring process in the 27 countries of the European Union**

Mark Priestley, Professor of Disability Policy (Center for Disability Studies, University of Leeds, United Kingdom)

12h00 – 13h45

Déjeuner et Séance de posters

- **Master Santé Publique « Situations de handicap et participation sociale »** (Rennes 1, Rennes 2, EHESP)
- **Projet Leonardo Formation « Participation sociale des personnes en situations de handicap »** (GIFFOCH)
- **CDPH et emploi** (Dominique Velche, Professeur ; EHESP-MSSH)
- **Projet « Making It Work »** (Handicap International)

13h45 – 16h30 **Mise en œuvre de la CDPH : méthodes et indicateurs**

Modératrice : Catherine Barral (Centre collaborateur Inserm-EHESP de l'OMS pour la CIF)

13h45 - 14h15 **Inclusion and Human Rights in Health Policies: Comparative and Benchmarking Analysis (Project EquitAble)**

Hasheem Mannan, Senior Research Fellow (Centre for Global Health, Trinity College Dublin, Ireland)

14h15 - 14h45 **CDPH et éducation**

Serge Ebersold, Professeur de sociologie (Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés, France)

14h45 – 15h00 **Pause**

15h00 – 15H30 **Evolution des conceptions du handicap, transformations des catégorisations et des appellations : quelles conséquences sur les pratiques sociales, le suivi du droit des personnes et la recherche ?**

Anne Marcellini, Professeure des Universités (EA 4614 Santé, Education et Situations de Handicap, Université de Montpellier 1, France)

15h30 – 16h30 **Table ronde "Enjeux de la Convention et recherche : quels projets fédérateurs ?"**

Animatrice : Anne Marcellini (EA Santesih, Université de Montpellier 1, France)

Participants : **Isabelle Ville** (CERMES 3, INSERM-EHESS, France), **Patrick Fougeyrollas** (IRD PQ-CIRRI, Canada), **Serge Ebersold** (INS-HEA, France), **Jean-François Ravaud** (IFRH, INSERM, France), **Edouard Bouffioulx** (HELHa, Belgique), **Juliette Bloch** (CNSA, France), **Philippe Chervin** (FIRAH, France)

Liste indicative d'hôtels

Le 20 Prieuré. 20 rue du Grand Prieuré 75011 Paris www.hotelgrandprieure.fr 3 étoiles. A partir de 139€ la nuit. 32 chambres. 1 chambre accessible PMR. Métro Oberkampf (ligne 9) ou République (lignes 3-5-8-9-11).

Inscription gratuite mais obligatoire avant le 22 novembre 2012 sur :

<http://www.ehesp.fr/inscription-colloque-droits-personnes-handicapees-06122012/>

My Hotel in France Le Marais. 2 bis rue Commines, 75003 Paris www.hotel-paris-marais.fr 3 étoiles. A partir de 120€ la nuit. 38 chambres. Aucune chambre accessible PMR. M° Filles du Calvaire (ligne 8). Métro République (lignes 3, 5, 8, 9, 11) à moins de 10 minutes à pieds.

Hôtel Magenta Paris. 38 Boulevard De Magenta, Paris, 75010 www.hotelmagentaparis.com 3 étoiles. A partir de 90€ 85 chambres. 3 chambres accessibles PMR. A proximité de la place de la République. M° Jacques Bonsergent (ligne 5), M° République (lignes 3, 5, 8, 9 11) à moins de 10 minutes à pieds.

Hôtel Paris Bastille. 67 Rue de Lyon 75012 Paris www.hotelparisbastille.com. 3 étoiles. A partir de 188€. 37 chambres. 1 chambre accessible PMR (même prix). Métro Bastille (lignes n° 1, 5 et 8).

Campanile Paris Bastille. 9 Rue du Chemin Vert 75011 Paris www.campanile-paris-11-bastille.fr A partir de 130€ 161 chambres. 2 chambres accessibles PMR. A proximité de la Bastille. Métro Chemin Vert (ligne 8) ou Bréguet-Sabin (ligne 5).

Hôtel Ibis Paris Bastille Faubourg St Antoine. 13 Rue Trousseau 75011 Paris. <http://www.ibis.com/gb/hotel-3577-ibis-paris-bastille-faubourg-saint-antoine-11eme/index.shtml>. A partir de 102€ (71 chambres). 3 chambres accessibles PMR. Proche de la Place de la Bastille. Métro Ledru Rollin (ligne 8).

Hôtel Ibis Paris Voltaire République. 39 rue Jean-Pierre Timbaud 75011 Paris. <http://www.ibis.com/gb/hotel-7119-ibis-styles-paris-voltaire-republique-ex-all-seasons/index.shtml>. A partir de 109€. 41 chambres. 2 chambres accessibles PMR. Métro Parmentier (ligne 3). Métro République (lignes 3, 5, 8, 9 11) à environ 10 minutes à pieds.

Paris Ibis Porte de Montreuil. 2 avenue du Pr André Lemierre 75020 Paris <http://www.ibis.com/gb/hotel-2012-ibis-paris-porte-de-montreuil/index.shtml>. A partir de 76€. 175 chambres. 8 chambres accessibles PMR. Métro Porte de Montreuil (ligne 9).

Paris Ibis Porte de Bagnole. 3, rue Jean Jaurès 93170 Bagnole. <http://www.ibis.com/gb/hotel-2585-ibis-budget-paris-porte-de-bagnole-ex-etap-hotel/index.shtml>. A partir de 50€. 231 chambres. 3 chambres accessibles PMR. Métro Porte de Bagnole (ligne 3).

Auberge Flora. 44 Boulevard Richard Lenoir 75011 Paris. www.aubergeflora.fr A partir de 120€. 21 chambres. 2 chambres accessibles PMR à 200€ . Métros : Chemin Vert (ligne 8), Bréguet-Sabin ou Richard Lenoir (ligne 5).

All Seasons Paris Voltaire République 39, rue Jean-Pierre Timbaud 75011 Paris. www.hotelparisvoltagepublique.com A partir de 79€. 42 chambres. 2 chambres accessibles PMR (à partir de 139€). A proximité de la Place de la République. Métro Parmentier (ligne 3).

Grand Hôtel Voltaire. 150 Boulevard Voltaire 75011 Paris www.grandhotelvoltage.com 2 étoiles. A partir de 75€. 30 chambres. Pas de chambre PMR. A proximité de la place de la République et de la Place de la Bastille. Métro Charonne ou Voltaire (ligne 9).

Hôtel du Printemps. 80 Boulevard Picpus 75012 Paris <http://hotel-paris-printemps.com> 2 étoiles. A partir de 90€. 38 chambres. 1 chambre accessible pour personnes à mobilité réduite (110€). Métro Picpus (ligne 6). Métro Nation (lignes 1, 2, 6, 9 et RER A) à 5 minutes à pieds environ.

République Hôtel. 31 rue Albert Thomas 75010 Paris. www.republiquehotel.fr A partir de 85€. 40 chambres. Pas de chambre PMR. Métro République (lignes 3-5-8-9-11).

Si vous avez des besoins spécifiques, nous vous invitons à prendre directement contact avec les hôtels pour mieux connaître leur offre au moment de votre séjour.

Inscription gratuite mais obligatoire avant le 22 novembre 2012 sur :

<http://www.ehesp.fr/inscription-colloque-droits-personnes-handicapees-06122012/>